

musik bewegt
mouvement musical
movimento musicale
moviment musical


Schweizer Musikrat SMR
Conseil Suisse de la Musique CSM
Consiglio Svizzero della Musica CSM
Cussegi Svizzer da la Musica CSM

Conseil Suisse de la Musique (CSM)
Haus der Musik
Gönhardweg 32
5000 Aarau

T 062 822 94 23

info@musikrat.ch
www.musikrat.ch

Le rapport annuel 2020 du Conseil Suisse de la Musique

Cher membre du Conseil Suisse de la Musique
Madame la représentante d'une institution qui soutient le CSM
Monsieur le représentant d'une institution qui soutient le CSM
Madame, Monsieur

L'année 2020 a réservé un exercice dense au CSM. La pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour la contenir ont fortement réduit, voire arrêté la vie culturelle en Suisse. L'interdiction d'organiser des manifestations et les limitations des offres de formation tant scolaires qu'extra-scolaires de même que les activités musicales, y compris dans le secteur amateur, ont des effets dévastateurs sur la vie musicale du pays et plongent dans des difficultés existentielles de nombreuses personnes et organisations culturelles dédiées à la musique. La musique en direct nous manque. Musiquer ensemble dans une société nous manque.

Si l'ombre de la pandémie a plané sur 2020, cette année nous a aussi réservé des expériences positives. Ainsi, le message culture 2021-2024 a été adopté par le Parlement fédéral. Par ailleurs, les associations et institutions culturelles ont resserré leurs rangs pour mener une bataille politique commune en faveur d'indemnisations vitales et en faveur d'une reprise organisée des activités culturelles ; autant d'efforts couronnés de succès.

Ci-après, nous avons le plaisir de vous présenter une rétrospective détaillée de nos activités de 2020. Bonne lecture !


STIFTUNG
PHONOPRODUZIERENDE
Unterstützt von SWISSPERFORM

Table

ACTIVITÉS	3
I. Faire pression	3
La Taskforce Culture	3
Le message culture 2021-2024	4
L'intergroupe parlementaire Musique (PGM)	4
II. Coordination	5
Mise en œuvre de l'art. 67a Cst	5
Relations internationales	6
III. Informer	6
La lettre de la Présidente	6
Actualisation de la situation face à COVID-19	6
Le site internet du CSM / Le médias sociaux	6
La Revue musicale suisse	6
Relations avec les médias.....	7
IV. Motiver	7
La Fête de la musique – Nationaler Tag der Musik	7
Le Dictionnaire de la musique en Suisse	7
swissmusic.ch	7
ORGANISATION	9
I. Membres	9
II. Présidence, comité, secrétariat	9
III. Finances	9
IV. Les remerciements de la présidente	9

Activités

I. Faire pression

En 2020, le CSM a une nouvelle fois été appelé à relever de sérieux défis dans son domaine d'activité central, à savoir le travail politique.

La Taskforce Culture

Pratiquement sans crier gare, le secteur de la musique a été mis à l'arrêt complet du fait des mesures prises pour endiguer la pandémie de COVID-19, au printemps 2020. L'impact de ces mesures sur la vie musicale fut massif et continue de l'être. Elle a privé de moyens de subsistance un grand nombre de professionnel-le-s de la musique, tant interprètes qu'organisateur-s, et réduit massivement les activités des associations d'amateur-e-s.

Après une première audition de plusieurs associations culturelles par l'Office fédéral de la culture (OFC) le 12 mars 2020, la Taskforce Culture a été créée. Il s'agit d'un groupe ad hoc de défense des intérêts des actrices et des acteurs culturels, tous secteurs confondus : très rapidement, le secteur de la culture avait compris qu'il était indispensable d'unir les forces si on voulait obtenir des milieux politiques une indemnisation appropriée. La Taskforce Culture a également pour vocation de favoriser l'échange d'informations, car les modifications à court terme des mesures de lutte contre la pandémie ainsi que la complexité du système d'indemnisation (tant pour l'économie générale que pour le secteur culturel spécifiquement) soulèvent de nombreuses questions de mise en œuvre et ne cessent de révéler des lacunes. Le CSM s'est d'emblée engagé dans la Taskforce Culture.

Peu à peu, la Taskforce Culture est parvenue à établir des relations constructives avec les autorités des trois niveaux étatiques. Les liens avec le Parlement et plus particulièrement les liens essentiels avec les commissions parlementaires ont pu être renforcés. Ainsi, les représentant-e-s de la Taskforce ont réussi à se faire entendre par la commission parlementaire Science-Education-Culture du Conseil national (SEC-N). Par ailleurs, la Taskforce Culture assure le suivi de la mise en œuvre des mesures et signale régulièrement aux autorités les lacunes qu'elle constate, ce qui a notamment permis d'obtenir une adaptation déterminante des mesures spécifiquement destinées à la culture.

On a constaté que les activités professionnelles qui s'articulent autour de projets, forme courante dans le secteur de la culture, passe souvent entre les mailles du filet de sauvetage destiné à l'économie générale. En alliant les forces, il a été possible d'améliorer substantiellement les mesures, y compris pour l'ensemble des secteurs, telles que l'indemnisation du chômage partiel ou la perte de gain pour les indépendant-e-s.

Des échanges réguliers ont par ailleurs été mis en place à partir de l'automne 2020 entre les associations culturelles et le Conseiller fédéral Alain Berset. Le soutien dont bénéficie le secteur de la culture aussi bien de la part du gouvernement que de la part du Parlement est non négligeable.

Les mesures d'indemnisations arrêtées par ordonnances de nécessité par le Conseil fédéral au printemps 2020 ont été transférées dans la législation fédérale ordinaire en automne de la même année. Au prix d'un engagement exceptionnel, la Taskforce Culture est parvenue à formuler une prise de position au nom de l'ensemble du secteur de la culture à l'attention du gouvernement. Plus de 80 organisations et associations culturelles et fondations ont signé ce document, une manière pour le secteur de la culture si lourdement éprouvé d'affirmer sa détermination et son unité au terme d'une période de consultation de trois semaines seulement.

La Taskforce Culture s'est aussi chargée de coordonner les relations de presse, ce qui a permis d'assurer une couverture médiatique de qualité, mettent en évidence son engagement dans les quatre régions linguistiques du pays.

Le travail de la Taskforce Culture se poursuivra en 2021. Il s'agira en premier lieu de travailler à une reprise ordonnée des activités culturelles, ce qui nécessitera l'intégration précoce et plus systématique des associations culturelles aux trois niveaux étatiques, l'une des revendications principales de la Taskforce Culture.

Le message culture 2021-2024

Les délibérations sur le message culture de la Confédération, durant la session d'automne du Parlement fédéral, sont passées presque inaperçues du public. Cette marginalisation n'est pas due uniquement à la pandémie omniprésente ; elle s'explique aussi par d'autres facteurs :

- L'intention formulée par une minorité de parlementaires de comptabiliser les montants affectés au message culture avec les indemnités COVID pour le secteur de la culture a été privée de toute chance de succès à un stade précoce des délibérations.
- L'influence politique, plus frénétique que jamais, s'est concentrée sur les concertations préliminaires des commissions des deux Chambres. Le CSM a notamment bénéficié, dans cette phase, du soutien de membres de l'intergroupe parlementaire Musique.

Malgré l'échec des démarches qui visaient par exemple à empêcher le classement du postulat Quadranti « Quand la musique n'est pas que de la culture et que le Technorama et le Musée suisse des transports ne sont pas que des musées », le nouveau message culture apporte des améliorations substantielles au secteur de la musique, dont voici les principaux :

- Augmentation des moyens financiers du programme J+M ;
- Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'encouragement des jeunes talents (Talent Card) ;
- Multiplication des possibilités de soutien pour le domaine des exportations musicales et augmentation des moyens ;
- Prise en compte des recommandations émises par le secteur de la culture en termes d'indemnisation des actrices et des acteurs culturels à titre de critère d'encouragement ;
- Inventaire des interventions requises pour obtenir une représentation équilibrée des genres dans la politique culturelle de la Confédération.

L'intergroupe parlementaire Musique (PGM)

Vous vous en souvenez : les dernières élections fédérales, en automne 2019, ont provoqué des modifications inouïes au niveau des représentations des différents groupes de société. Pour la première fois de son histoire également, le Conseil Suisse de la Musique a émis des recommandations de vote, basées sur les résultats d'un questionnaire auparavant adressé aux candidat-e-s.

Au cours de l'année sous revue, cet engagement s'est révélé doublement porteur : d'une part, il a permis de renforcer le soutien à la cause politique défendue par le CSM et d'autre part, il a facilité la constitution de l'intergroupe parlementaire Musique (PGM) de la législature 2019-2023. Près de la moitié des membres du PGM de la législature précédente ne se représentant pas en 2019 ou n'étant pas réélus, nous avons néanmoins eu la joie et la satisfaction de constater au printemps 2020 que le PGM, fort de ses 49 membres, continue d'être l'un des intergroupes les plus nombreux. La composition de ce groupe fait elle aussi plaisir à voir : près d'un tiers de ses membres sont issus du Conseil des États et un quart de Suisse romande. L'égalité femmes-homme est quasiment parfaite. Jamais auparavant l'intergroupe parlementaire

Musique n'a bénéficié d'une composition aussi équilibrée. Le conseiller national Stefan Müller-Altermatt (PDC/SO) a été reconduit dans sa fonction de président du PGM.

La pandémie n'a pas fait halte devant les activités du PGM. Rétrospectivement, il est même surprenant que deux des trois réunions prévues en 2020 aient pu avoir lieu en direct : deux moments essentiels pour le secteur de la musique et pour attirer l'attention sur la situation extrêmement difficile dans laquelle il se trouve. Les membres du Parlement ont réagi à cette situation avec empathie et intérêt. Douze membres du Parlement – un record – ont tenu à s'informer sur la situation lors de la réunion de mars du PGM.

Lors de la réunion de l'automne dernier, les premières évaluations relatives aux effets actuels et escomptés de la pandémie sur le secteur spécifique de la musique ont été présentées aux membres du PGM. Ces informations ont été hautement appréciées et les faits et chiffres produits ont été utilisés lors des délibérations.

Unissant ses forces à celles d'autres groupements et associations faïtières, le CSM est finalement parvenu à faire passer le message que le secteur de la culture a un impact économique déterminant en Suisse, comparable, par exemple, à celui du tourisme.

Autre nouveauté : lors de la session d'hiver, pour appuyer la cause de la musique/du secteur de la musique, notamment les demandes de scénarios de revitalisation, le président du PGM, le conseiller national Stefan Müller-Altermatt, et son vice-président, le conseiller national Laurent Wehli (PLR/VD), ont adressé une lettre au Conseiller fédéral Alain Berset au nom du PDG. Encore un signe fort en faveur du soutien du secteur de la culture et de la musique en particulier.

II. Coordination

Mise en œuvre de l'art. 67a Cst

Le programme **Jeunesse+Musique (J+M)** a été créé par la Confédération en 2016. Il a pour objectif d'amener les enfants et les adolescent-e-s à pratiquer des activités musicales et de promouvoir leur développement et leur épanouissement sous un triple aspect pédagogique, social et culturel. Il s'agit d'un programme général d'encouragement musical des enfants et des adolescent-e-s, mais aussi de la première étape de la mise en œuvre de l'art. 67a Cst sur la formation musicale. Le CSM est membre du groupe d'accompagnement de cette mise en œuvre, créé par l'Office fédéral de la culture (OFC).

Nous le mentionnons au chapitre message culture 2021-2024 : l'adoption du message a permis de créer le fondement pour l'introduction d'un **programme d'encouragement des jeunes talents** (Talent Card). L'OFC, qui pilote la mise en œuvre de ce programme, a constitué un groupe de travail chargé d'élaborer les principes fondamentaux du programme. Le groupe comporte des représentations de la Confédération, des cantons, des communes, de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), de la Conférence des Hautes écoles de musique suisses (CHEMS), de l'Association suisse des écoles de musique (ASEM) ainsi que du Conseil suisse de la Musique (CSM). Le CSM a pour tâche de relayer les différentes causes du secteur de la musique. Le comité du CSM a désigné pour ce travail Stefano Kunz, le responsable du secteur Travail politique du CSM. Entre-temps, ce groupe de travail a commencé son activité.

Sur fond de pandémie de COVID-19, le 7 novembre 2020 a été proclamé Journée de la formation musicale en Suisse ; une campagne médiatique a été menée à cette occasion pour favoriser l'accès égalitaire à la formation musicale tant dans les écoles de musique que dans le milieu de la musique d'amateurs. Les médias tant traditionnels que sociaux ont relevé dans

leurs comptes-rendus l'importance fondamentale de la formation musicale pour les enfants et les adolescent-e-s ainsi que les offres aussi nombreuses que diverses proposées par les associations de musique d'amateur-e-s, les chœurs et les écoles de musique. Le projet est piloté par les membres suivants du CSM : Société fédérale des orchestres, Centre de compétence de la musique militaire, Association suisse des musique, Association suisse des chorales, Association suisse des écoles de musique. Le CSM a apporté son soutien à ce groupement.

Relations internationales

La réunion annuelle **D-A-CH**, qui regroupe les conseils de la musique d'Allemagne (DMR), d'Autriche (ÖMR) et de la Suisse, a eu lieu en septembre à Berlin. À l'agenda figuraient notamment des entrevues avec Monika Grütters, la ministre fédérale de la culture, et avec Elisabeth Motschmann, porte-parole culturelle du groupe CDU/CSU au Bundestag allemand ainsi qu'une réception à l'ambassade suisse à Berlin, par son Excellence Paul R. Seger. Les entretiens thématiques des trois conseils portaient en priorité sur les effets de la pandémie de COVID-19 et sur son impact dévastateur sur le secteur de la culture ; ont également été discutées les possibilités de soutien nationales et supranationales pour sauvegarder la diversité culturelle, la formation musicale dans les écoles primaires ou encore l'intelligence artificielle dans le secteur de la musique et les questions des droits d'auteur qui surgissent dans ce contexte.

L'édition 2020 de l'European Forum on Music, qui est en quelque sorte l'assemblée annuelle du Conseil européen de la musique et un lieu d'échanges privilégié, a été annulé en raison de la pandémie. Cette annulation est d'autant plus regrettable que prévue à Bonn, elle aurait été couplée aux festivités organisées pour l'Année Beethoven.

III. Informer

La lettre de la Présidente

Durant l'année sous revue, le Courrier de la Présidente s'est une nouvelle fois révélé être un outil de communication important du CSM. Il communique en bref à l'adresse de ses membres et des milieux intéressés le résultat des réunions de comité, l'évolution politique et les thèmes d'actualité.

Actualisation de la situation face à COVID-19

Le secrétariat a de son côté informé régulièrement les membres pour les tenir au courant des effets de la pandémie. Ces envois ont provoqué un échange constructif, les membres informant le secrétariat de la situation sur le terrain.

Le site internet du CSM / Le médias sociaux

Les médias sociaux ont été utilisés de manière toujours plus fréquente et plus ciblée au fil des récentes années. La portée de nos informations, notamment dans le domaine de la politique et de l'actualité culturelle, a ainsi été accrue.

La Revue musicale suisse

Pour la septième année consécutive, la solution du partage d'une page de la RMS entre le CSM et IG Chorama a fait ses preuves. Les membres de chacune des deux organisations peuvent réserver des pages par l'intermédiaire du CSM. Ce dernier coordonne les contributions,

tout en laissant l'entière liberté thématique aux auteur-e-s. Cette solution est idéale dans la mesure où la publication des articles suit la demande et les ressources financières.

Relations avec les médias

Le CSM est parvenu à augmenter substantiellement sa présence médiatique. La présidente et les membres du secrétariat se sont ainsi exprimés à propos de l'interdiction pour les chœurs amateurs de chanter. La coordination des relations avec les médias par la Taskforce Culture a permis au secteur de la culture d'assurer une bonne présence médiatique.

Le CSM rédige par ailleurs des contributions régulières sur des sujets de politique culturelle dans la Revue musicale suisse ainsi que dans d'autres publications, telles que *Commune suisse*, le magazine de l'Association des communes suisses ; ce magazine est adressé aux autorités de toutes les communes politiques ainsi qu'aux bourgeoisies et à la Confédération.

IV. Motiver

La Fête de la musique – Nationaler Tag der Musik

Le Conseil Suisse de la musique offre la possibilité de faire connaître gratuitement sur son site des manifestations liées à la Fête de la musique, qui a lieu chaque année le 21 juin. Il propose aussi des logos, des affiches, etc. à télécharger gratuitement. Ces deux services nécessitent chaque année des adaptations du site et de son graphisme. En 2020, ces adaptations ont été commandées longtemps à l'avance, alors que la Fête de la musique n'a finalement pu avoir lieu que dans une version très réduite en raison de la pandémie. À moyen terme, il s'agira de trouver une nouvelle entité responsable pour la Fête de la musique.

Le Dictionnaire de la musique en Suisse

Depuis sept ans déjà, un dictionnaire électronique de la musique en Suisse est en gestation. Il est extrêmement difficile de réunir les moyens financiers pour réaliser un tel projet ; le groupe de pilotage a donc décidé d'une politique des petits pas : avec des moyens plus que modestes, la totalité des articles parus dans des dictionnaires à ce jour ont été scannés, puis formatés et intégrés dans une structure lexicale électronique.

En 2020, une étape historique a été franchie : une version bêta a été mise en ligne, consultable sur <https://mls.0807.dasch.swiss>. Il est à présent plus facile de montrer comment va fonctionner le futur dictionnaire et de plus, les nouveaux articles pourront être mis en ligne successivement et rendus accessibles sans restriction.

Le groupe de travail qui pilote le dictionnaire à titre bénévole, envers et contre tout et depuis plus de sept ans, sous la direction de Cristina Urchueguía, présidente centrale de la Société suisse de musicologie, mérite notre gratitude pour son engagement indéfectible en faveur d'un projet aussi nécessaire que pertinent.

swissmusic.ch

Il y a environ quatre ans, Pro Helvetia, la Fondation SUISA et la SSR ont lancé la plateforme swissmusic.ch pour accroître la portée de la "Musique de Suisse" à l'étranger. Les organisations de parrainage ont maintenant décidé, d'une part, d'étendre le parrainage et, d'autre part, de rendre la plate-forme indépendante. En même temps, la plate-forme a été évaluée. À cette

fin, Pro Helvetia, où se trouve le bureau de swissmusic.ch, a mis sur pied un groupe de travail dans lequel le Conseil de la musique a également pris place.

Au cours de deux ateliers, les forces et les faiblesses de la plateforme actuelle ont d'abord été identifiées, notamment par une enquête auprès des musiciens, puis les mesures qui pourraient être prises pour améliorer sa visibilité et donc son impact et son utilisation ont été discutées. Les membres du groupe de travail sont parvenus à la conclusion que le site web devrait être le plus utile en tant que plateforme permettant aux musiciens suisses qui se produisent à l'étranger, par exemple lors de festivals, de se présenter. L'étape suivante consiste à déterminer à quoi pourrait ressembler une mise en œuvre concrète et un futur parrainage.

Le groupe de travail est conscient qu'une telle évolution profiterait dans un premier temps essentiellement aux musiciens professionnels. Elle considère donc ses propositions comme un premier pas à caractère exemplaire, qui devrait permettre d'étendre ultérieurement la plateforme à d'autres groupes d'utilisateurs, tels que les amateurs.

Organisation

I. Membres

Fin 2019, un membre quittait le CSM. Le 1^{er} janvier 2020, il comptait 53 organisations membres.

II. Présidence, comité, secrétariat

Le **comité**, dont la composition est inchangée, est constitué de neuf membres. Chacun des quatre secteurs Amateurs, Professionnels, Formation/Recherche et Industrie musicale/Droit est dirigé conjointement par deux membres du comité, la présidente étant habilitée à représenter tous les secteurs. En 2020, le comité s'est réuni à six reprises, généralement sous forme virtuelle.

Le **secrétariat**, doté de 80 pour cent de poste, a connu une charge de travail exceptionnelle, notamment en raison de la pandémie de COVID-19 et de sa participation à la Taskforce Culture. Parallèlement, il a accompli les tâches ordinaires qui lui sont attribuées.

III. Finances

Durant l'année sous revue, le financement du CSM fut assuré par les cotisations des membres et par des ressources tierces liées à des projets. Le CSM ne parvient toujours pas à financer ses dépenses liées au travail politique par le budget ordinaire. Nous remercions très chaleureusement la Fondation des producteurs de phonogrammes ; en renouvelant son soutien généreux en faveur du CSM, il rend possible son travail politique.

Les comptes 2020 se soldent par un léger bénéfice de 1710 francs 30, alors que le budget prévoyait une perte de 8750 francs : le comité et le secrétariat sont parvenus à trouver des ressources financières supplémentaires pour financer les frais d'exploitation. Toutefois, ces recettes sont fort probablement uniques, tout comme le bénéfice enregistré au terme de l'exercice 2020.

Le financement structurel du Conseil Suisse de la Musique demeure insuffisant. Les frais de secrétariat et les dépenses ordinaires liées aux activités du CSM ne sont que difficilement financables par les cotisations des membres. La diminution massive des fonds propres et par conséquent des liquidités du CSM rendent hypothétiques la poursuite de ses activités ordinaires à moyen terme. Le comité s'est longuement penché sur la question de l'avenir financier du CSM ; il proposera une augmentation des cotisations lors de l'assemblée des délégué-e-s 2021. Si cette proposition est adoptée, la stabilisation financière du CSM à moyen terme est assurée. Au-delà, le comité devra continuer de trouver d'autres ressources pour garantir le financement à long terme du CSM.

IV. Les remerciements de la présidente

Ces récentes années ont été marquées par un contexte politique et musical dynamique et par les défis et les tâches exigeantes que le CSM a été appelé à relever. Nous n'aurions pas réussi à faire face à ces exigences sans le soutien de personnes et d'institutions à qui je tiens à exprimer ma très vive gratitude :

- Mes collègues du comité pour leur soutien et pour la collaboration engagée, enrichissante et amicale ;
- Le secrétariat et son équipe pour leur motivation, leur travail compétent et ciblé dans les conditions particulières dictées par la pandémie, qui ont permis au CSM de progresser une nouvelle fois de manière substantielle en 2020 ;

- La Fondation des producteurs de phonogrammes pour le soutien généreux en faveur du travail politique du CSM ;
- Les associations partenaires réunies dans la Taskforce Culture, pour leur collaboration aussi constructive qu'efficace ;
- La SUIA, qui a mis à notre disposition sa salle de réunion et qui a organisé nos réunions virtuelles ;
- Margot Müller Dürst et Otto Mattle pour la révision des comptes ;
- L'Association suisse des musiques et tout particulièrement Hanspeter Frischknecht (directeur, responsable des finances), pour son soutien aussi patient qu'indispensable en matière de finances et de comptabilité.

Enfin, je remercie sincèrement tous nos membres, respectivement leurs représentant-e-s. C'est vous qui rendez possible le travail du CSM grâce à votre adhésion durable et au versement ponctuel des cotisations et grâce à vos retours, suggestions et critiques.

L'année à venir ne sera pas moins intense que celle qui vient de s'écouler. Avec vous, chers membres du CSM, avec mes collègues du comité et avec l'équipe du secrétariat, je continuerai de m'engager avec détermination en faveur du secteur de la musique. Pour une Suisse plus musicale que jamais !

La présidente :



Rosmarie Quadranti

Aarau, Haus der Musik, mars 2021